

DSDEN 94
DRHM
Année scolaire 2021-2022 n° 23

Publié le : 21/04/2022

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTES	DATES DE PROCEDURE
<p>Tableau d'avancement à la hors classe du corps des professeurs des écoles - campagne 2022.</p> <p><u>Personnels concernés</u> : les professeurs des écoles de classe normale ayant atteint au 31/08/2022 une ancienneté dans le 9^{ème} échelon supérieure à 2 ans.</p>	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>Bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.</p>	<p>Du 9 mai 2022 au 15 mai 2022 - Consultation de l'avis IEN porté sur le dossier des agents promouvables au titre de la présente campagne n'ayant pas bénéficié du 3^{ème} rendez-vous de carrière (procédure en annexe).</p> <p>L'avis final IA/DASEN pérenne arrêté dans ce cadre est enregistré dans la rubrique « carrière » puis « notation ».</p>

Pour mémoire : l'avis arrêté pour les agents promouvables au tableau d'avancement à la hors classe lors des précédentes campagnes est pérenne (que l'enseignant ait changé ou non de circonscription aux rentrées scolaires suivantes). Par ailleurs, les avis arrêtés, qui sont des actes préparatoires ne sont pas susceptibles de recours.